

Observatoire de la sécurité des médecins

PERSISTANCE D'UN NIVEAU ÉLEVÉ DE VIOLENCE EN 2014,

Paris, le 10 avril 2015 – L'Observatoire de la sécurité des médecins 2014* fait état de la persistance d'un niveau élevé de violence à l'égard des médecins : il s'agit du troisième niveau le plus élevé depuis 2003.

L'Ordre des médecins continuera à mettre en œuvre une politique volontaire de prévention qui passe par la diffusion de nombreux supports pédagogiques et par l'animation de réunions de groupe mobilisant près de cent formateurs.

Les médecins généralistes restent les plus touchés puisqu'ils représentent 61% des médecins agressés en 2014. Comme en 2013, les ophtalmologues demeurent les spécialistes les plus exposés (7% des incidents), suivis par les dermatologues (4%) et les gynécologues-obstétriciens (3%).

Sur le territoire, les départements où le plus d'incidents ont été recensés sont le Nord (7% des incidents), les Bouches-du-Rhône (5%) et l'Isère (4%).

Les incidents dans les départements d'Ile-de-France restent élevés mais enregistrent une baisse par rapport à 2013 (-25%).

A souligner, **six incidents sur dix se sont produits en centre-ville** tandis que 22% des incidents ont eu lieu en banlieue, un chiffre qui diminue de manière continue depuis 2008. Le milieu rural reste le plus préservé avec seulement 14% des incidents déclarés.

Par ailleurs, **les agressions verbales et menaces sont moins nombreuses que l'année précédente mais restent les plus courantes** (dans 65% des cas). Les agressions physiques restent au même niveau qu'en 2013, elles concernent un incident sur dix.

En outre, les principaux « motifs » des incidents sont le reproche relatif à une prise en charge (30% des incidents), mais aussi le vol ou la tentative de vol (20%) et le refus de prescription (14%).

Concernant le taux de plaintes déposées, l'important dispositif de sensibilisation mis en place par l'Ordre des médecins commence à porter ses fruits puisque **les médecins portent de plus en plus plainte à la suite d'un incident**. Ainsi, les dépôts de plaintes sont en progression de 3% en 2014.

Cependant, alors que près d'une agression sur deux reste toujours sans suite légale, l'Ordre des médecins réaffirme la nécessité pour les médecins de porter plainte lorsqu'ils sont victimes d'agression afin de permettre une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement.

L'Ordre des médecins souhaite enfin rappeler que la sécurité est une de ses principales priorités. Dans ce cadre, l'Ordre a mis en place des mesures concrètes comme le numéro d'accès direct à la cellule de sécurité départementale réservé aux médecins ou encore la désignation d'un référent ordinal sécurité au sein des services de la police et de la gendarmerie.

**L'Observatoire de la sécurité été créé en 2003 par le Conseil National de l'Ordre des Médecins afin d'assurer un suivi des incidents auxquels sont confrontés les médecins dans le cadre de leur exercice professionnel.*

Les objectifs de cet Observatoire sont de :

- Recueillir les déclarations d'agression des médecins pour évaluer le niveau d'insécurité subie sur le terrain*
- Créer et renforcer les coopérations de sensibilisation et de traitement des incidents avec les autorités concernées (Justice, Sécurité intérieure, Police, Gendarmerie, Santé et Collectivités Locales)*
- Améliorer la prévention et le traitement des agressions à l'encontre des médecins et de leurs salariés*

Les résultats 2014 de l'Observatoire, élaborés en collaboration avec Ipsos, sont fondés sur le recensement de 901 fiches de déclaration d'incidents.